

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N^o 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N^{os} 2174 à 2183

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 169, substituer au mot :

« six »

le mot :

« douze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Augmentation des indemnités dues au salarié en cas d'annulation de la décision de validation ou d'homologation.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2174	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2175	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2176	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2177	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2178	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2179	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2180	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2181	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2182	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2183	de	M.	André CHASSAIGNE